



Convention de pacs valable

Par **evanaissance**, le **27/08/2007** à **10:58**

Bonjour,

Je voudrais l'avis d'un spécialiste pour notre convention de Pacs pour savoir si elle est rédigée correctement.

Merci,

Mademoiselle X Elodie
Née le xx décembre 19xx
A [Ville Y]
De nationalité française
D'une part

]

Mademoiselle X Amandine
Née le xx juin 19xx
A [ville Y]
De nationalité française
D'autre part

Décident par le présent pacte de souscrire un PActe Civil de Solidarité soumis au régime de l'indivision régi par la loi du 23 juin 2006.

Elles déclarent fixer leur résidence commune à l'adresse suivante : xxxxxxxxxxxx

Le 7 septembre 2007

Signatures

Par **Dinah**, le **27/08/2007** à **18:29**

Bonjour.

Pour ma part, cette convention me paraît bien rédigée, je ne vois rien à lui reprocher !
Toutefois si vous souhaitez vraiment avoir l'avis d'un spécialiste, vous pouvez vous adresser à un avocat ou un notaire de votre connaissance.

Mais ce que vous avez écrit suffit amplement.

Je me permets d'ajouter (mais vous êtes peut-être au courant), qu'avec la loi du 23 juin 2006 vous pouvez choisir le régime de la séparation de biens au lieu de l'indivision.

Par **evanaissance**, le **28/08/2007** à **10:41**

Merci pour la réponse.

Nous sommes au courant pour le choix du régime, nous souhaitons simplement avoir la certitude que notre convention était suffisamment bien rédigée, que rien ne manquait. Nous avons trouvé pas mal de modèles mais tous sont extrêmement complets voire compliqués et nous désirions seulement un pacte simplifié.

Cordialement